

**2010/2891 - Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement à la Société d'Equipelement du Rhône et de Lyon (SERL) dans le cadre du dispositif FISAC de la Duchère - Approbation des conventions.** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 04/10/2010, p. 2013)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Avis favorable de la Commission, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement à la Société d'Equipelement du Rhône et de Lyon (SERL), dans le cadre du dispositif FISAC de la Duchère. Donc, il s'agit d'accompagner une vingtaine de commerçants dans leurs déplacements du centre commercial actuel, qui va être démoli, dans les îlots qui sont en pied d'immeubles dans la rue du Plateau, et autour de la place Abbé Pierre.

Mme REYNAUD Blandine : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à l'occasion de ce rapport dont je me félicite, je voudrais revenir sur deux points : la place du commerce de proximité et la Duchère.

Le commerce de proximité : nous sommes engagés dans plusieurs actions, au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), que ce soit sur les Pentes, à la Guillotière, sur Moncey-Voltaire, à Vaise, sur le 8<sup>e</sup> arrondissement, à la Croix-Rousse et désormais à la Duchère.

D'ailleurs ne pourrait-on pas envisager un FISAC pour Grolée ?

Sur tous ces dispositifs, ce ne sont pas loin de 5 M€ d'engagés pour les différents partenaires que sont l'Etat, la Ville, les commerçants et leurs associations, pour les principaux. Cette somme n'est pas négligeable et nous apparaît comme nécessaire pour soutenir et redynamiser certaines zones commerciales en difficulté.

Mais, dans le même temps, vous favorisez le développement des centres commerciaux : Carré de Soie, Tour Oxygène, Confluence. Certains de ces centres n'ont manifestement pas encore trouvé leur vitesse de croisière comme le Carré de Soie.

Ne croyez-vous pas que ces nouveaux temples de la consommation risquent de se développer, au détriment du commerce de proximité et qu'alors les efforts déployés à travers les FISAC soient un peu vains ?

La Duchère : l'enjeu de ce grand projet de ville est important. En investissement, bien sûr, 600 M€, mais surtout pour l'avenir et l'équilibre de ce quartier.

La réussite de ce projet passe par l'arrivée de nouveaux arrivants et leur intégration au quartier. Or, il semble que cela ne soit pas si évident. Même si les objectifs de commercialisation des nouveaux

logements sont atteints, un certain nombre de nouveaux occupants rencontrent des difficultés, notamment en ce qui concerne la construction même de leurs appartements, où existent un certain nombre de malfaçons.

Alors certes, le prix du mètre carré est inférieur à la moyenne de la ville, mais à quel prix ?

La presse locale s'est faite l'écho d'un certain nombre de ces difficultés : qu'en est-il exactement ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Quelques mots de réponse, par courtoisie et tolérance !

Tout d'abord de manière générale. Nous essayons dans la ville, d'avoir un équilibre entre les centres commerciaux nouveaux, qui d'ailleurs ont tous un point commun, c'est qu'ils développent de nouveaux quartiers. Unibail à la Confluence, autour la Confluence. Carré de Soie, au Carré de Soie, avec Altaréa et derrière le quartier qui, vous allez le voir, va se bâtir dans les prochaines années.

C'est-à-dire qu'on ne fait pas les choses un petit peu au petit bonheur la chance ! Par exemple, un certain nombre de grandes enseignes m'avaient demandé à pouvoir ouvrir sur l'ancienne usine Pernod Ricard, qui est à une heure de Lyon : cela ne nous intéresse pas ! Cela ne développe pas la Ville de Lyon. Donc, nous, notre problème, ce n'est pas d'ouvrir des centres commerciaux pour ouvrir des centres commerciaux ! C'est de pouvoir induire un mouvement qui permet à la fois de développer le logement, de développer le tertiaire et en même temps de développer les centres commerciaux, de manière à faire en sorte que, pas simplement le centre de Lyon, mais les centres de ville dans les différentes communes dans la périphérie de Lyon, puissent continuer à se développer. Et jusqu'à présent toutes les enquêtes de la Chambre de Commerce montrent que nous avons réussi cela.

A savoir, il y a effectivement le développement d'un certain nombre de centres importants, qui d'ailleurs sont d'une nouvelle conception que les centres passés. Si vous êtes allés au Carré de Soie, vous vous êtes aperçu que c'est autour d'une rue principale que s'articule le centre commercial, donc une nouvelle conception.

Et puis en même temps, nous développons les centres villes et les centres de villages. Sur le reste, j'ai bien lu des articles calomnieux sur la Duchère. Ils ne correspondent en rien à la réalité et vous le savez vous-même, Madame Reynaud ! Vous étiez avec moi, lorsque nous avons fait le tour de la Duchère. Vous voyez à quel point ce quartier se développe. A quel point les habitations se rénovent. Combien nous construisons de logements. Combien nous développons d'espaces publics, la qualité de ces espaces publics. Comment nous ouvrons la Duchère sur le reste de la ville, sur par exemple Ecully, Limonest, etc...

Moi, si vous le souhaitez un de ces jours, pour que tout le monde puisse juger sur place, je veux bien vous emmener à la Duchère, tous, le Conseil municipal : c'est une opération dont je suis particulièrement fier ! Et vous verrez si effectivement, c'est cet aspect désolé que voudraient donner certains journaux.

Il suffit aux Lyonnais qui veulent juger sur pièce, de venir à la Duchère, de juger ce qui est en train de se passer, puis de lire le spectacle qu'on voudrait leur décrire : ils pourraient voir ce qui sépare le reportage, de la pure calomnie. Voilà, que voulez-vous que je vous dise ! On dira la même chose ! Quant aux malfaçons, il y en a partout Madame Reynaud, des malfaçons ! Et votre collègue, tout à l'heure, M. Havard, ne manquera pas de dénoncer, il l'a déjà fait avant-hier, les malfaçons qui ont lieu à la Confluence, qui ne sont pas pourtant, les logements les moins chers qu'on ait faits, mais parce qu'il faut effectivement, chaque fois que nous livrons de nouveaux programmes, être derrière, pour faire en sorte qu'on règle les malfaçons. Ce n'est pas de la responsabilité du Conseil municipal, mais nous le faisons. C'est de la responsabilité des entrepreneurs et moi, je les incite ici à pouvoir livrer des appartements qui soient sans malfaçon.

Qu'ils sachent en tout cas, quels que soient ces entrepreneurs, que je regarde quels sont les immeubles ou quels sont les groupes d'entreprises qui livrent des immeubles avec des malfaçons. Et nous aurons plein de nouveaux concours sur l'avenir et les groupes qui devraient avoir des malfaçons répétées ne seraient plus retenus dans les concours que nous allons organiser.

M. GIORDANO Alain, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire aime tellement son arrondissement...

M. LE MAIRE : Je croyais que vous aviez retiré votre temps de parole.

M. GIORDANO Alain : Pas du tout ! Je vais concentrer ma réponse sur le FISAC, si vous le permettez puisque vous avez suffisamment répondu sur l'aspect Duchère de façon plus globale.

Monsieur le Maire, chers Collègues, après le renouvellement du FISAC de Vaise voté il y a quelques mois, nous continuons d'accompagner le développement urbain du 9<sup>e</sup> par un soutien fort de l'appareil commercial, cette fois-ci sur le quartier de la Duchère.

L'objectif du projet commercial est simple :

- tout d'abord une centralité forte autour de la future place Abbé Pierre, avec des commerces en rez-de-chaussée des immeubles, comme l'a rappelé Marie-Odile Fondeur tout à l'heure,
- s'inscrire en continuité de l'activité existante par la relocalisation des commerçants qui le souhaitent,

- et enfin, bien sûr, développer une offre commerciale de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins des habitants du quartier, anciens et nouveaux.

De 4 500 m<sup>2</sup> en 2008, nous allons passer à plus de 7 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales en 2012. Cela représente une vingtaine de commerces et deux supermarchés.

Un projet structurant comme celui-ci ne se fait pas du jour au lendemain avec bien entendu, une période transitoire durant laquelle certains commerces ferment, d'autres ne sont pas encore ouverts.

Mais d'ores et déjà, nous pouvons voir que les premières installations sont saluées par les Duchérois. Il y a dix jours, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, nous nous sommes rendus sur place et nous avons pu visiter le nouveau Lidl, le nouveau Simply Market et nous avons pu constater la qualité de ces réalisations et des services proposés aux habitants. Les premières cellules commerciales sont en travaux, les vitrines voient le jour et dans les mois à venir, cette rue s'animerait autour des primeurs, des bouchers, du tabac, des banques, des magasins de vêtements.

Aujourd'hui, le FISAC représente un signe fort pour les 12 000 Duchérois et pour leurs commerçants. Ce dispositif partenarial, comme l'a rappelé Blandine Reynaud tout à l'heure, va permettre d'aider les commerçants dans leur projet d'investissement et garantir l'animation et le bon fonctionnement des commerces dans la durée.

Dans le souci de maîtrise complète du plan de marchandisage, je voudrais ajouter que la SERL et c'est important, est l'unique interlocuteur des commerçants et gère à la fois la gestion locative et la commercialisation. Par la suite, elle engagera, et c'est important, parce qu'on ne se limite pas au Plateau, bien sûr, la démolition du centre commercial du Plateau, aujourd'hui inadapté, mais également du vieux centre commercial de la Sauvegarde qui n'a plus lieu d'être.

Le périmètre du FISAC englobe également, il faut le signaler, le secteur Balmont qui verra de nombreux commerces se réinstaller dès le printemps au pied de la Barre 320, renforçant ainsi l'offre de proximité.

Voilà, vous l'aurez compris, le développement économique et commercial s'inscrit au cœur de la démarche de renouvellement urbain de la Duchère et nous ne pouvons que nous satisfaire de cette nouvelle action positive. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)